

FONCIER

Décision n°2025-353 : Convention de servitudes concernant les parcelles cadastrées D n° 1049 et D n°1050 situées sur la commune d'Entrelacs consentie par Grand Lac à Enedis

1 DOCUMENT - Publié le 20 novembre 2025



DEC_2025-353.PDF

 TÉLÉCHARGER (PDF, 2,4 MO)

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2025/decision-n2025-353-convention-de-servitudes-concernant-les-parcelles-cadastrees-d-n-1049-et-d-n-1050-situees-sur-la-commune-de-trelacs-consentie-par-grand-lac-a-enedis-47072?>



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.